

« Responsabilité pénale des fonctionnaires et experts en mission des Nations Unies »

Point 74

Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le Président des Nations Unies

Le Maroc réitère que le renforcement de l'état de droit et des capacités nationales

la possession d'un corpus juridique interne approprié, (ii) des mécanismes institutionnels compétents et (iii) l'exercice de la compétence nationale par les juridictions nationales, qui doivent être investies de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer le procédé juridictionnel dans ce type d'affaires et de s'y prononcer en application des règles de droit.

Monsieur le Président

En tant que contributeur majeur de troupes dans des OMP des Nations Unies, le Maroc assure une formation de pré-déploiement holistique et de qualité à ses troupes. En effet, en